Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences

Fiche thématique #2

Les collectivités territoriales luttent contre les violences sexuelles

INTRODUCTION

L'Observatoire international des violences envers les femmes (→OIVF) présente dans cette fiche thématique des éléments théoriques pour comprendre l'impact des violences envers les femmes dans l'espace public et partage des pratiques exemplaires de collectivités territoriales pour les combattre, dans le but d'inciter d'autres territoires à les adopter et à s'engager contre cette forme de violence.

Les violences sexuelles, comprendre l'ampleur et le danger pour les filles et les femmes

La définition des violences faites aux femmes selon la →Déclaration sur l'élimination des violences à l'égard des femmes comme : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

Les violences sexuelles prennent différentes formes, constituant un éventail d'agressions telles que le viol, les agressions sexuelles, le harcèlement sexuel, la prostitution, l'esclavage sexuel, les violences sexuelles conjugales et les violences sexuelles envers les mineures. Ces actes peuvent survenir dans des contextes variés, y compris au sein du mariage, au travail, dans la sphère publique, et pendant les conflits armés. Quelle que soit la forme qu'elles revêtent, les violences sexuelles visent à exercer un contrôle et à humilier les victimes, portant atteinte à leur dignité et à leur intégrité physique et psychologique.

Les statistiques sur les violences sexuelles soulignent l'ampleur du problème :

- → Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), environ 1 femme sur 3 dans le monde a été victime de violence physique et/ou sexuelle, le plus souvent perpétrée par un partenaire intime, soit 736 millions de femmes dans le monde.
- 15 millions d'adolescentes dans le monde (âgées de 15 à 19 ans) ont été forcées à avoir des rapports sexuels.

O D'après les données issues de 30 pays, → seul 1 pour cent d'entre elles se sont tournées vers les services d'aide professionnelle.

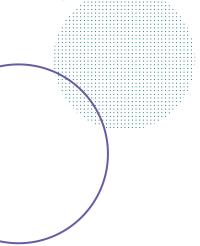
Les violences sexuelles sont condamnées par plusieurs instruments du droit international, dont :

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (→CEDAW) de 1979.
- La
 □ Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de 1993.

Pourquoi tant de violences à l'égard des femmes ?

Dans l'histoire des sociétés et toutes les sociétés, les hommes se sont appropriés le corps des femmes pour être sûr que la descendance soit bien la leur, notamment par le contrôle de la sexualité des femmes et de la reproduction. C'est le sens de l'infibulation dans certaines ethnies ; des ceintures de chasteté au Moyen-Âge et de l'enfermement dans toutes les sociétés.

Les violences sexuelles : quelles conséquences pour les femmes et les filles ?



Les conséquences de ces violences sexuelles sont profondes et durables, affectant tous les aspects de la vie des victimes.

Sur le plan physique, les séquelles sont des douleurs chroniques, des atteintes génito-urinaires, des infections sexuellement transmissibles, et une grossesse non désirée en cas de viol. Ces traumatismes physiques persistent longtemps après l'agression, impactant la santé physique des victimes.

Sur le plan psychologique, les victimes souffrent souvent d'états dépressifs avec risque de suicide, d'états de stress post-traumatique, de problèmes d'alimentation (anorexie, boulimie). La honte et la culpabilité sont également fréquentes, contribuant à une détérioration de l'estime de soi.

Les conséquences sociales sont significatives, touchant divers aspects de la vie quotidienne des victimes. Ces violences peuvent entraîner des difficultés scolaires, familiales, relationnelles, judiciaires et professionnelles.

□ Une enquête de l'OMS a révélé que les femmes victimes de violences au sein de leur couple présentaient un risque une fois et demie plus grand d'infections sexuellement transmissibles par rapport à celles non victimes.

En tant que collectivité, il est nécessaire de mesurer l'ampleur du phénomène sur son territoire, rendre visible ces violences et s'impliquer pour protéger les victimes.

Mesurer l'ampleur des violences faites aux femmes au niveau local

Pour agir contre les violences sexuelles, il est nécessaire de mesurer l'ampleur du phénomène sur son territoire. Les collectivités peuvent œuvrer à rendre visible les violences et en améliorer la compréhension par les acteurs locaux.

AGIR DEPUIS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES Les études de l'Observatoire des violences faites aux femmes (OVF) – Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, France

L'OVF mène des études qui couvrent divers aspects des violences sexuelles. Parmi ces études, l'une se concentre spécifiquement sur les violences sexuelles faites aux enfants, permettant de mieux comprendre l'ampleur de ces violences et leurs conséquences. Ces études présentent des bonnes pratiques pour les professionnel. le.s, en mettant l'accent sur le repérage des

signes de violences, la protection des victimes et leur prise en charge globale. Les résultats de ces recherches alimentent la mise en place de dispositifs et de politiques publiques plus efficaces, en offrant des recommandations concrètes pour améliorer la prévention, l'intervention et le soutien aux victimes de violences sexuelles.

La formation des professionnel·les : une priorité pour mettre fin aux aux violences sexuelles

Suite aux multiples conséquences que provoquent les violences sexuelles, les besoins des victimes sont divers et se cumulent. Un accompagnement spécialisé sur le psycho-traumatisme est nécessaire.

Lors des violences sexuelles, les victimes vivent un choc émotionnel sur le plan émotionnel et psychique ayant un très fort impact. Le cerveau enclenche un « état dissociatif », c'est à dire avec un état de conscience altérée et l'impression d'être spectatrice de soi-même, afin de survivre au sentiment imminent de mort qu'elles ressentent. Par la suite, la « → mémoire traumatique » peut effacer dans leurs souvenirs immédiats et conscients les scènes de violences.

L'état de stress est créé par la violence et peut entrainer des troubles de la mémoire : amnésie et mémoire traumatique émotionnel. Cette mémoire traumatique émotionnel est incontrôlable et hyper-sensible. Elle conduit la victime à revivre continuellement la scène traumatique, en pensée ou en cauchemars. Les victimes sont souvent exposées à diverses formes de réminiscences (flash-back, crises d'angoisses, états dépressifs, pensées suicidaires, etc.) qui auront un impact sur les différents aspects de leur vie psychique, physique, sociale, professionnelle, et familiale. Face à ces conséquences, il n'est pas rare de voir apparaître des conduites addictives ou des troubles du sommeil (cauchemars, insomnies). Ces conduites incontrôlables peuvent être déstabilisantes pour les professionnel.le.s qui accompagnent la victime si ils ne sont pas formés pour permettre aux victimes de révéler les violences subies le plus tôt possible.

Il est donc essentiel que les professionnel·les de terrain sachent aider aux révélations des violences le plus tôt possible pour prévenir l'aggravation et la répétition des violences. Les formations au questionnement systématique et à l'écoute active sont des méthodes efficaces pour aider les victimes à prioriser leurs besoins et les orienter en conséquences : accompagnement global, médical, juridique, social, etc.

Les gouvernements locaux ont la responsabilité de créer des réseaux locaux de professionnel.le.s de terrain pour organiser une prise en charge la plus optimale possible sur leur territoire. Ces soutiens pluri-disciplinaires impliquent le développement d'une culture du partenariat avec des services compétents, acteurs étatiques ou associatifs (justice, police, santé, société civile, etc.).

AGIR DEPUIS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES Prévention des violences sexuelles dans des évènements festifs – Minas Gérais, Brésil

Le sous-secrétariat aux politiques des droits des femmes du Département de Minas Gerais au Brésil a lancé l'initiative du protocole "

Fale agora" (Parle maintenant) pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles pendant les festivités du carnaval. Cette initiative comprend des sessions de formation approfondie pour les écoles

de samba, les organisateurs d'événements, ainsi que d'autres représentants des secteurs des loisirs et du tourisme. L'objectif est de sensibiliser ces acteurs. trices sur la manière d'agir pour prévenir les violences sexuelles et protéger les victimes durant le carnaval, une période où ces incidents peuvent être plus fréquents.

Formations des professionnelles de terrain par l'Observatoire des violences envers les femmes – Djenine, Palestine

Afin d'accompagner efficacement les femmes victimes de violences de Djénine, l'Observatoire a organisé auprès des équipes d'assistantes sociales de la ville des formations prodiguées par différents corps de métiers : des agent.es de la police locale, des avocats spécialisés sur les droits humains, des fonctionnaires de l'Action sociale du Gouvernorat et des avocates du tribunal

de la Famille. Ces professionnel.les animent différents modules qui correspondent aux différentes étapes et besoins des victimes et permettent d'améliorer la compétence des travailleuses sociales pour la prise en charge. La formation pluridisciplinaire est une approche priorisée par l'Observatoire de Djénine à travers la complémentarité des membres de son Comité de pilotage.

L'impact des violences sexuelles, construire une réponse locale pour réparer les victimes

Le rôle des collectivités territoriales est déterminant dans l'accompagnement et le suivi pour la réparation des victimes de violences sexuelles. En développant des outils, des lieux et des dispositifs adaptés, les collectivités territoriales peuvent proposer une gamme de ressources complète pour répondre aux besoins physiques, psychologiques et juridiques des victimes. Elles doivent également pouvoir assurer la coordination entre les différents acteurs locaux, pour permettre une approche inté-

grée, cohérente et continue de la réparation. Enfin, lorsque cela est possible, regrouper les différentes réponses locales dans des centres municipaux ou des services spécifiques à l'hôpital facilite l'accès et l'identification des ressources pour les habitantes, tout en offrant un environnement sécurisé pour une prise en charge complète.

AGIR DEPUIS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Consultation psycho-trauma, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Les <u>consultations de psychotraumatologie</u>, mises en place dans 13 villes du territoire, permettent de traiter les traumatismes causés par les violences sexuelles. Ces

consultations offrent un soutien pour permettre aux victimes, notamment femmes et enfants, de surmonter leurs traumatismes et de retrouver une stabilité émotionnelle.

Centre holistique de prise en charge des victimes de VSS, Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire

La Mairie de Cocody, en partenariat avec l'association → Akwaba Mousso, a ouvert un centre d'accueil et hébergement pour les femmes victimes de violences, qui offre un éventail de services réactifs, préventifs et réparateurs, allant des conseils aux

soins médicaux. L'objectif principal est de garantir que les femmes de la municipalité sachent où se tourner en cas de violences. Il propose une prise en charge holistique gratuite pour les femmes victimes de tous types de violences.

"Pichincha Humana", centre de prise en charge – Pichincha, Equateur

La Province de Pichincha a investi dans la promotion de la santé des femmes et des droits sexuels et reproductifs à travers des politiques publiques et un centre spécialisé dans le cadre du programme "

<u>Pichincha</u>

<u>Humana</u>", qui offre également un service
gratuit d'interruption de grossesse en cas
de viol.

La Prévention, faire reculer les violences sexuelles et transformer les sociétés depuis le niveau local pour une culture de l'égalité femmes-hommes.

Les violences sexuelles sont des délits qui sont perpétrés de manière continue dans les différentes sphères de socialisation, privées, publiques, professionnelles et médiatiques. Les campagnes de prévention sont les premiers outils pour sensibiliser à l'égalité et construire une culture commune au niveau local qui condamne les violences sexuelles et les agresseurs. Ce sont aussi des vecteurs d'information essentiels pour les victimes qui souhaitent demander de l'aide. La diversité des campagnes permet à chaque collectivité territoriale de s'impliquer selon ses ressources, la réalité et les priorités locales et de faire reculer les violences au sein de son territoire.

Les gouvernements locaux peuvent s'impliquer sur ce travail de prévention et de promotion d'une culture d'égalité femmes-hommes et de lutte contre le sexisme dans tous les espaces de leurs territoires.

AGIR DEPUIS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Prévenir et Soutenir les Victimes de Violences Sexuelles à travers l'Autonomisation et l'Accès à la Justice – Santiago, Chili

La Ville de Santiago au Chili a développé des campagnes de sensibilisation sur les violences sexuelles, déployées dans les lieux publics et les établissements scolaires. Santiago met l'accent sur la prévention des violences en favorisant la participation des femmes et en promouvant l'autonomie à travers des programmes intégrés de santé et d'économie. Parmi ces efforts, on trouve les Programmes d'auto-cuidado (Bien-être

personnel) Me Quiero Me Cuido (Je m'aime, je prends soin de moi) et l'école de technologie pour les soins sociaux. En partenariat avec l'État, la Municipalité gère le Centre des femmes pour assurer l'accès à la justice des femmes isolées, y compris celles en situation de handicap. Un Kit d'urgence a également été mis en place, fournissant vêtements et objets essentiels aux femmes victimes de violences sexuelles.

Les violences sexuelles en situation de conflit armés

Les violences sexuelles, particulièrement le viol systématique, sont délibérément utilisées comme une véritable arme de guerre dans de nombreux conflits. Ces violences servent à détruire la communauté, disloquer les liens familiaux, à humilier, punir, et prendre le contrôle sur les populations.

Le 3 avril 2023, les Nations unies ont adopté le → <u>Traité sur le commerce des armes</u>, le premier instrument international à faire le lien entre le commerce des armes et les violences sexuelles faites aux femmes.

Les gouvernements locaux ont aussi leur rôle à jouer dans ces contextes. Ce sont des autorités de proximité qui doivent s'impliquer dans la recueil des éléments de preuves judiciaires des crimes de guerre commis sur leur territoire et dans la réponse aux premiers besoins de santé, sociaux et juridiques des victimes. Ainsi le lien des collectivités avec des Centres de prise en charge holistique pour les femmes victimes de violences en conflit armé est primordial.



Et vous, que faites vous au niveau local ? Racontez-nous votre experience!

 \hookrightarrow www.uclg-cisdp.org











